

**La FSU Justice soutient la mobilisation des personnels des services judiciaires !
Mobilisons-nous pour un service public de la justice au bénéfice de la population !**

Après la mobilisation du 15 février 2018 qui a réuni l'ensemble des personnels et des partenaires de la justice (magistrat.e.s, greffier.e.s, Avocat.e.s, etc,...), l'intersyndicale des services judiciaires appelle de nouveau à la mobilisation le 30 Mars prochain et prévoit une manifestation nationale le 11 avril 2018.

Pour nos deux organisations de la FSU Justice (SNPES-PJJ/FSU et SNEPAP-FSU) les raisons de la colère restent toujours d'actualité. Loin de rassurer les personnels, ce gouvernement consacre sa volonté de réduire nos moyens ainsi que le périmètre d'action des services publics de la justice.

En effet, la communication du projet de loi de programmation de la justice confirme, par son contenu, nos craintes sur le devenir des services et des missions des trois directions du ministère (DAP, PJJ et SJ). Par ailleurs, malgré les avis et le rejet de ce projet par les organisations syndicales, la Ministre de la justice continue sa marche forcée, avec cynisme, pour que-cette loi s'applique. Après avoir été communiqué aux représentant.e.s des personnels le 9 mars dernier, ce projet a été transmis au Conseil d'État le 15 mars, avant une présentation au conseil des ministres. Cet empressement a pour conséquence de passer outre les intérêts des agents et des usager.es.

En plus de l'orientation d'externalisation et de privatisation rampante, ce projet de loi de programmation justice prévoit la mise à disposition de moyens importants pour les structures d'enfermement et d'incarcération (Centres fermés et prison pour enfants, 15 000 places de prisons supplémentaires) au dépend des services éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et des Services de Probation et d'Insertion Pénitentiaires. Cette politique changera durablement l'essence même de nos métiers basés sur des missions éducatives pour la PJJ et la probation et l'insertion pour les SPIP.

Concernant les services judiciaires cela risque aussi de se traduire par :

- la suppression des 307 tribunaux d'instance mais aussi la disparition du juge d'instance qui est le juge de proximité par excellence,
- un contentieux qui sera fondu dans la masse du tribunal de grande instance, tout comme les personnels qui seront voués à se déplacer entre les différents sites,
- une déshumanisation de la justice avec une nouvelle régression des droits de la défense et des libertés publiques en matière pénale et une véritable privatisation de la justice civile.

Pour faire passer son projet de « justice 2.0 », le gouvernement se déclare prêt à utiliser la procédure des ordonnances.

Nous dénonçons ce mépris affiché vis à vis des 22 000 fonctionnaires des juridictions et de l'ensemble du ministère. Pour la FSU Justice il est temps, qu'ensemble, nous défendions le service public de la justice et les missions de chacune des directions (Services Judiciaires, DAP et PJJ). Nous appelons à l'ouverture de l'intersyndicale aux autres directions pour construire une mobilisation commune.

**Nous soutenons la journée « justice morte » du 30 mars 2018 et appelons nos militant.e.s et tous les personnels à rejoindre les actions et rassemblements qui auront lieu devant les tribunaux ce même jour.
La FSU justice boycottera le Comité Technique Ministériel qui doit se prononcer sur ce projet. En l'état, il est hors de question de participer à un tel simulacre de dialogue social.**

SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social-
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
Site : www.snpes-pjj-fsu.org
Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 07 69 17 78 42 - 07 86 26 55 86 - Fax : 01.48.05.60.61
Site : <http://snepap.fsu.fr>
Mél : snepap@free.fr